

TOURY : projet de parc éolien "Le Bois du Frou"

Du 23 Avril 2019 au 23 Mai 2019

Observation n°1 (Email -)

Déposée le 23 Avril 2019 à 15:21

Par Gachenot Louis

Observation:

Bonjour,

J'aimerais vous transmettre mon soutien au projet éolien de Toury qui va participer aux objectifs de la transition énergétique tout en respectant les enjeux environnementaux et paysagers du territoire.

Cordialement,

Louis Gachenot

Observation n°1 (Email -)

Déposée le 23 Avril 2019 à 15:21
Par Gachenot Louis

Observation:

Bonjour,

J'aimerais vous transmettre mon soutien au projet éolien de Toury qui va participer aux objectifs de la transition énergétique tout en respectant les enjeux environnementaux et paysagers du territoire.

Cordialement,

Louis Gachenot

Observation n°2

Déposée le 24 Avril 2019 à 17:36
Par Anonyme

Observation:
Monsieur,

Je suis favorable à ce projet et aux énergies renouvelables en général

Cordialement

Observation n°3

Déposée le 24 Avril 2019 à 17:38

Par BONNET Mathieu

Observation:

Monsieur,

Je suis favorable à ce projet qui est une réponse aux enjeux environnementaux, mais également économiques et sociaux. L'éolien produit durablement de l'énergie verte, plus propre et indépendante vis-à-vis du nucléaire.

Pour ces nombreuses raisons, et bénéfiques, je suis favorable à ce projet

Cordialement

Observation n°4 (Email -)

Déposée le 24 Avril 2019 à 11:08

Par Théo Bon

Observation:

Bonjour,

Je souhaite participer à l'enquête publique sur le parc éolien Bois du Frou par mon avis favorable décrit ci-dessous.

Ce projet de territoire, me parait être une pierre supplémentaire à l'édifice que nous - citoyens, collectivités, entreprises - devons bâtir collectivement pour lutter contre le dérèglement climatique. Depuis des décennies désormais, les preuves sont accumulées, il est temps d'agir.

Moins consommer et mieux produire (ici de l'électricité renouvelable), ce sont autant de mantra répétés, qu'il faut aujourd'hui mettre en application.

Je suis dès lors favorable à ce projet de parc éolien.

Théo Bon

Observation n°5 (Email -)

Déposée le 18 Mars 2019 à 11:48

Par enquete-publique-1240@registre-dematerialise.fr

Observation:

Bonjour,

Bienvenue dans votre nouvelle boîte Mail !

Celle-ci est désormais configurée et fonctionnelle.

N'hésitez pas à contacter notre service client en cas de problème ou pour toute autre question :

http://www.gandi.net/faq/contact_support

Nous vous remercions de votre confiance.

Cordialement.

--

GANDI - <http://www.gandi.net/>

Observation n°6 (Email -)

Déposée le 17 Mai 2019 à 17:08

Par Eva Chéramy

Observation:

Bonjour,

D'après le résumé non technique de l'étude d'impact santé et environnement, parc éolien " bois du frou" mars 2019 version 2

En page 46, il est noté « des mesures de préservation des nichées de busards dans les environs du projet pour 5 125 euros par an, sur 5 années, pour un suivi prévu sur 20 ans. »

L'association Eure et loir Nature suit la population de busard cendré depuis plus de 20 ans et mène des actions de protection concrète depuis la création de la ZPS « Beauce et Vallée de la Conie » soit plus de 10 ans, afin de maintenir une population viable sur ce périmètre ainsi que sur l'ensemble du département. Un suivi du Busard St Martin dont la taille des populations est plus importante est ponctuellement effectué à la demande des agriculteurs.

Nous portons à votre connaissance que tous les rapaces de France sont protégés par la loi et qu'à ce titre il est nécessaire d'obtenir une autorisation préfectorale obligatoire à des fins de manipulation et/ou de déplacement. Notre association est habilitée par la préfecture d'Eure-et-Loir pour ce genre d'actions.

En raison de notre savoir faire acquis depuis plus de 10 ans, notre association souhaiterait fortement être associée à ce projet. Ce suivi demandant des connaissances et une expérience particulière. Quoi qu'il en soit, nous serons très vigilants quant au suivi de ces espèces.

D'autre part, nous attirons votre attention sur l'alouette calandrelle, espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseau qui a été trouvée nicheuse dans le passé sur la commune de Toury. Cette espèce fait l'objet d'un suivi particulier sur la ZPS « Beauce et Vallée de la Conie » présente à proximité du projet éolien.

Une mesure intéressante consisterait à passer un contrat avec un agriculteur, sur Toury ou dans les environs proches, sur une surface équivalente à l'emprise des 4 éoliennes, afin d'offrir à cette espèce rare et menacée un lieu de nidification. Un contrat sur 5 ans constituerait une durée intéressante. Cette espèce apprécie les terrains caillouteux avec peu de végétation, ce qui correspond souvent à des terres peu rentables pour les agriculteurs et souvent mises en jachères.

Nous sommes ouverts pour vous rencontrer et aborder les différents points évoqués.

Bien cordialement,

Pour Eure-et-Loir Nature

Eva CHERAMY

Directrice

e.cheramy@eln28.org

Eure-et-Loir Nature

Maison de la Nature

rue de Chavannes

28630 MORANCEZ

Tél : 02 37 30 96 96

E-mail : asso@eln28.org

Observation n°7

Déposée le 23 Mai 2019 à 09:41

Par DESPLANCHES Michel

DESPLANCHES, Michel, 49, rue Louis Guérin
69100 Villeurbanne

Observation:

Le 23 mai 2019

A l'attention de Monsieur J.F. ROLLAND, Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Bien que non résident, je tiens à marquer mon opposition à la réalisation de ce projet éolien de 4 machines de 150 mètres de hauteur, en secteur de la plaine de Beauce, au sein de laquelle de tels aérogénérateurs se verront de très loin. Le contexte éolien est déjà très présent, avec 28 parcs éoliens dans un rayon de 15 kms, ce qui doit bien représenter 150 machines à peu près, dont le PE de MELLERAY à moins de 4 kms. Cette transformation des paysages et des sites de notre monde rural devient la plaie de nos campagnes, apportant de nombreuses nuisances inacceptables aux gens et aux bêtes. En ce sens, ma contribution citoyenne est tout aussi légitime que celle de n'importe quelle personne, d'autant que des entreprises ou particuliers intéressés au projet ne se privent pas de contribuer, ou de faire contribuer leur salariés, même anonymement !

1. L' éolien est inutile, le projet de TOURY contestable :

- L' éolien a été promu depuis 15 ans sous la pression de groupes "écologues-bobos" au prétexte de réduire les émissions de CO₂ pour limiter le réchauffement climatique, et surtout comme alternative à la production électrique nucléaire : force est de constater, lorsqu'on fait le bilan de ces 15 ans de développement, que ces deux objectifs ne sont ni atteints ni atteignables, comme le démontre le rapport de la COUR des COMPTES ("Subventions aux énergies renouvelables", mars 2018), ce qui s'explique par l'intermittence de l'éolien qui nécessite d'autres modes de production en soutien lorsqu'il n'y a pas de vent, et par la faible stockabilité de l'électricité (capacité limitée des STEP). Ce 16 mai, Monsieur Jean-Marc JANCOVICI, membre du Haut Conseil pour le Climat auprès du Premier Ministre, a déposé devant la Commission d'Enquête AUBERT à l'Assemblée Nationale, et il ne dit pas autre chose (cf. Vidéo sur "<https://www.youtube.com/watch?v=Hr9VIAM71O0&feature=share>", durée 1 heure 40 mn). De la même manière, aucune centrale nucléaire n'a été fermée à ce jour, et Monsieur JANCOVICI démontre avec éloquence que ce sera impossible, sauf à construire de nouveaux réacteurs...

Sur le cas particulier du "PE Le Bois du Frou", ce projet est présenté par la société JPÉE, filiale du holding NASS, conglomérat financier actif dans divers secteurs d'activités, immobilier, optimisation fiscale, ingénierie de projets divers outre-mer, etc... Le choix de ces secteurs, outre l'éolien, n'a rien de neutre, il s'agit d'une optimisation des profits qui se moque bien d'énergie "verte", sauf dans l'optique de convaincre les naïfs ! Le fait que la Caisse des Dépôts soit actionnaire minoritaire de la SAS de projet n'enlève rien à mes affirmations. J'ai bien entendu parcouru le "plan d'affaires" présenté, et je m'étonne sur plusieurs points : tout d'abord sur le productible espéré, tantôt de 41 300 Mwh, tantôt de 36 500 Mwh / an, avec un taux moyen de charge de 29 % (moyenne française de 21 à 22 % ces dernières années) n'est-il pas exagérément optimiste ? ; ensuite le prix affiché de rachat à 82 euros/Mwh n'est pas actualisé, pourquoi ce PE constitué de machines de 3,6 MW de puissance ne participerait-il pas à un appel d'offre / CRE conforme à l'arrêté tarifaire de mai 2017 ? ; enfin, à la page 207 de l'EI, le demandeur argue d'une économie de 24 500 tonnes de CO₂ / an, ce qui correspondrait à une émission moyenne de 670 grammes CO₂ / Kwh, ce qui est purement aberrant, et a d'ailleurs été "épinglé" dans l'avis de la MRAE ! A quel moment les promoteurs éoliens cesseront-ils de véhiculer des fables absurdes sur les émissions de CO₂ qui ne trompent plus personne !

2. Trop de nuisances pour les riverains :

La première de toute est d'abord la nuisance visuelle avec une perception pour l'habitat proche qui installe un véritable bouleversement des paysages, dans la mesure où l'on se trouve dans une plaine agricole de champs ouverts, sans guère d'écrans végétaux, lesquels sont de toutes manières de bien trop faible hauteur pour pouvoir jouer un rôle. Ceux qui considèrent qu'une éolienne ce n'est pas aussi laid que des pylônes HT doivent aussi prendre en compte le fait que ces pylônes sont au moins trois fois moins hauts qu'une éolienne, et que la multiplication des éoliennes ne fera qu'ajouter de nouvelles lignes HT aux termes des S3REnR et plan DERDEVET !

Les distances éoliennes / habitations sont ici au minimum de 805 mètres entre EI et "Le Moulin Vernois", mais tout le village de TOURY se trouvera entre 1200 et 1000 mètres de E4, soit 3000 habitants tout de même. Ce n'est donc pas un impact faible au vu de

la population concernée, l'autorité est en droit de décider d'un recul supplémentaire au terme de l'article 139 de la LTE de 2015. Les nuisances sonores et infrasonores : si l'on suit l'étude acoustique effectuée, il ne devrait pas y avoir de dépassements d'émergences, donc aucun plan de bridage nécessaire. A ce stade, on était cependant dans des hypothèses théoriques qui reposent sur des paramètres donnés par le constructeur VESTAS. Cependant, avec le temps, même avec un bon entretien, les "mécaniques" des éoliennes vieillissent et perdent de leurs capacités, ce qui peut préfigurer des dépassements d'émergences futurs. Pour les infrasons, nous restons en France dans une insuffisance des études, le rapport de l'ANSES en 2017 ayant pointé la nécessité d'ordonner des études complémentaires pour pouvoir mettre en évidence l'existence d'une responsabilité éventuelle des infrasons éoliens dans ce qu'on appelle le "syndrome éolien" : ces études ne sont toujours pas faites, d'autres pays les ont conduites et ont montré une relation de responsabilité évidente, comme la Finlande ou l'Allemagne. Dans cette attente, si l'on ne veut pas provoquer un probable scandale sanitaire, il serait nécessaire de faire usage du principe de précaution ! (comme dans le domaine des courants électriques résiduels ou "baladeurs" dans les sols humides, comme en Loire-Atlantique ou Bretagne, mais vous n'êtes pas une région tournée surtout vers l'élevage...)

3. Trop de dangers mal pris en compte pour les espèces volantes :

Sur ces points, je ne compte pas entrer dans les détails, car la MRAE a très bien conduit son analyse critique dans l'avis qu'elle a produit, en particulier pages 4 et 5...

Je veux seulement faire rappel de la nécessité fondamentale de la préservation de la biodiversité menacée, ce qui est beaucoup plus important que de produire quelques milliers de Mwh éoliens dont on peut parfaitement se passer. Je suis bien conscient que dans une région de grande culture, il y a beaucoup d'autres facteurs qui portent atteinte à la faune, en particulier volante, mais ce n'est pas une raison pour en ajouter d'autres.

J'ai donc bien relevé les insuffisances pointées par la MRAE sur l'évaluation des sensibilités du secteur pour l'avifaune, et surtout pour les chiroptères : je cite "faible effort de prospection aux périodes de grande activité comme les périodes de migrations"..., "écoutes de fin octobre dans des conditions peu idéales, températures froides, et aucune écoute en mai, une faible durée globale d'écoutes, deux nuits seulement d'enregistrements d'altitude par ballon"... Cela invalide l'évaluation des enjeux faite pour les chauves-souris. Certes le demandeur apporte des réponses à l'avis MRAE, je les ai lues, elles n'ont pas du tout emporté ma conviction, ce ne sont que des compilations de références bibliographiques soigneusement tronquées pour aller dans le sens de ce que l'on cherche à démontrer ! Donc lorsque la MRAE demande le bridage préventif séquentiel sur toutes les éoliennes au profit des chiroptères, elle a parfaitement raison (et pas uniquement pour l'éolienne E4). Reste que les conditions de bridage doivent être suffisamment strictes pour être efficaces. Enfin lorsque le demandeur s'appuie dans ses démonstrations sur des recommandations de la SFPEM de 2006 alors qu'il connaissait parfaitement la version 2016 (citée dans sa réponse à la MRAE), il se moque de nous !

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, toute cette démonstration me conduit à vous suggérer un "AVIS DEFAVORABLE" sur ce dossier, sans aucun état d'âme !

Au final, je vous prie de bien vouloir agréer ma plus haute considération.

M. DESPLANCHES

Observation n°8

Déposée le 23 Mai 2019 à 09:49

Par DESPLANCHES Michel

DESPLANCHES, Michel, 49, rue Louis Guérin

69100 Villeurbanne

Observation:

Expédition séparée de documents qui ne sont pas passés avec ma contribution...

M. DESPLANCHES

2 documents joints.
